



COMMUNE DE MORRENS

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Morrens soumet à l'enquête publique complémentaire

du 8 septembre 2026 au 7 octobre 2026

- Les modifications du plan d'affectation communal (PACom)

Le rapport d'aménagement complémentaire selon l'art. 47 OAT et l'examen préalable post-enquête sont disponibles pour consultation.

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse, place du Village 1, 1054 Morrens, pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité